

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Graining Base Pine

Autres moyens d'identification

Code du produit 21301
SKU(s) 21301, 21304, 21308

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Aucun renseignement disponible.
Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

Old Masters
303 19th St. SE
Orange City, IA 51041
Phone: 712-737-4993
Fax: 712-737-4997

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Danger

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée
Peut induire des anomalies génétiques
Peut provoquer le cancer
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Liquide et vapeurs inflammables

**Aspect** Aucun renseignement disponible**État physique** liquide**Odeur** Aucun renseignement disponible**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)**Autres informations**

• Cause une légère irritation cutanée

• Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

• Nocif pour les organismes aquatiques

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Solvant Naphtha, Medium Aliphatic	64742-88-7	10 - 30	*
Calcium carbonate	1317-65-3	10 - 30	*
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 30	*
Talc (powder)	14807-96-6	5 - 10	*
Xylene	1330-20-7	1 - 5	*

Methyl Ethyl Ketoxime	96-29-7	0.1 - 1	*
Ethyl Benzene	100-41-4	0.1 - 1	*
Crystalline Silica	14808-60-7	0.1 - 1	*
Cobalt 2-ethylhexanoate	136-52-7	0.1 - 1	*
Stoddard Solvent	8052-41-3	0.1 - 1	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	Une consultation médicale immédiate est requise. En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible).
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.
Inhalation	Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Déplacer à l'air frais. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Boire un ou deux verres d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
---	---

Dangers particuliers associés au produit chimique

Inflammable.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible. Absorber avec une matière absorbante inerte.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles Composés chlorés.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Calcium carbonate 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³
Talc (powder) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	(vacated) TWA: 2 mg/m ³ respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust

Xylene 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m ³	-
Ethyl Benzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m ³	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m ³
Crystalline Silica 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m ³ TWA: 50 µg/m ³ excludes construction work, agricultural operations, and exposures that result from the processing of sorptive clays (vacated) TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust : (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust
Stoddard Solvent 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³ 15 min TWA: 350 mg/m ³

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection de la peau et du corps Aucune mesure particulière de protection technique n'est requise.

Protection respiratoire En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Odeur	Aucun renseignement disponible
Aspect	Aucun renseignement disponible	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Aucun renseignement disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucun renseignement disponible	
Melting point/freezing point	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	>= 111 °C / 232 °F	
Point d'éclair	39 °C / 102 °F	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité	1.28	
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Densité	10.71 lbs/gal
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible
Percent solids by weight	70.9%
Percent volatile by weight	29.1%
Percent solids by volume	52.2%
Actual VOC (lbs/gal)	3.1
Actual VOC (grams/liter)	373.6
EPA VOC (lbs/gal)	3.1
EPA VOC (grams/liter)	373.6
EPA VOC (lb/gal solids)	6

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Composés chlorés.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit Aucune donnée disponible

Inhalation Aucune donnée disponible.**Contact avec les yeux** Aucune donnée disponible.**Contact avec la peau** Aucune donnée disponible.**Ingestion** Aucune donnée disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Solvant Naphtha, Medium Aliphatic 64742-88-7	> 25 mL/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	> 13 mg/L (Rat) 4 h
Calcium carbonate 1317-65-3	= 6450 mg/kg (Rat)	-	-
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Talc (powder) 14807-96-6	= 55,000 mg/kg (Rat)	-	-
Xylene 1330-20-7	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit) > 1700 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h = 5000 ppm (Rat) 4 h
Methyl Ethyl Ketoxime 96-29-7	= 930 mg/kg (Rat)	1000 - 1800 mg/kg (Rabbit)	> 4800 mg/m ³ (Rat) 4 h
Ethyl Benzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h
Crystalline Silica 14808-60-7	= 500 mg/kg (Rat)	-	-
Cobalt 2-ethylhexanoate 136-52-7	= 1300 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 10 mg/L (Rat) 1 h
Stoddard Solvent 8052-41-3	-	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-

Informations sur les effets toxicologiques**Symptômes** Aucun renseignement disponible.Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Sensibilisation** Aucun renseignement disponible.**Mutagenicité sur les cellules** Aucun renseignement disponible.**germinales****Cancérogénicité** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titanium dioxide 13463-67-7	-	Group 2B	-	X
Talc (powder) 14807-96-6	-	Group 3	-	X
Xylene 1330-20-7	-	Group 3	-	-
Ethyl Benzene 100-41-4	A3	Group 2B	-	X
Crystalline Silica 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X
Cobalt 2-ethylhexanoate 136-52-7	-	Group 2B	-	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Group 3 - Not classifiable as a human carcinogen

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Toxicité chronique

L'éthylbenzène a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérogène pour l'homme (groupe 2B). Une surexposition prolongée ou répétée à l'éthylbenzène peut se traduire par des effets indésirables aux reins, au foie, aux voies respiratoires, à la glande thyroïde, aux testicules et à la glande pituitaire.

Effets sur les organes cibles

Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, rein, lungs, Appareil respiratoire, Peau.

Danger par aspiration

Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH mg/kg mg/l

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT.

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

60.3 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Solvent Naphtha, Medium Aliphatic 64742-88-7	450: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	800: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Talc (powder) 14807-96-6	-	100: 96 h Brachydanio rerio g/L LC50 semi-static	-
Xylene 1330-20-7	-	13.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.661 - 4.093: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 13.1 - 16.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 7.711 - 9.591: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 13.5 - 17.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 23.53 - 29.97: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 30.26 - 40.75: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50 3.82: 48 h water flea mg/L EC50
Methyl Ethyl Ketoxime 96-29-7	83: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	777 - 914: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 320 - 1000: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static 760: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	750: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Ethyl Benzene 100-41-4	4.6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 438: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 1.7 - 7.6: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 2.6 - 11.3: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	11.0 - 18.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 4.2: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 32: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 9.6: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 9.1 - 15.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 7.55 - 11: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1.8 - 2.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylene 1330-20-7	2.77 - 3.15
Methyl Ethyl Ketoxime 96-29-7	0.65
Ethyl Benzene 100-41-4	3.2

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001 U239

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Xylene 1330-20-7	-	Included in waste stream: F039	-	U239
Ethyl Benzene 100-41-4	-	Included in waste stream: F039	-	-

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Xylene 1330-20-7	Toxic Ignitable
Ethyl Benzene 100-41-4	Toxic Ignitable
Cobalt 2-ethylhexanoate 136-52-7	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT****Polluant marin**

Non réglementé

Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Inventaires internationaux****TSCA**

Est conforme à (aux)

LIS/LES	Est conforme à (aux) *
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux) *
ENCS	N'est pas conforme à (aux) *
IECSC	Est conforme à (aux) *
KECL	Est conforme à (aux) *
PICCS	N'est pas conforme à (aux) *
AICS	N'est pas conforme à (aux) *

* This product contains an unknown chemical, therefore, this product's compliance to the inventory list is NOT DETERMINED

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Xylene	1.0
Ethyl Benzene	0.1

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	-	X
Ethyl Benzene 100-41-4	1000 lb	X	X	X

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Ethyl Benzene 100-41-4	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Titanium dioxide - 13463-67-7	Carcinogen
Ethyl Benzene - 100-41-4	Carcinogen
Crystalline Silica - 14808-60-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts
Solvent Naphtha, Medium Aliphatic 64742-88-7	X	-
Calcium carbonate 1317-65-3	X	X
Titanium dioxide 13463-67-7	X	X
Talc (powder) 14807-96-6	X	X
Xylene 1330-20-7	X	X
Ethyl Benzene 100-41-4	X	X
Crystalline Silica 14808-60-7	X	X
Cobalt 2-ethylhexanoate 136-52-7	X	-

Nom chimique	Pennsylvanie
Calcium carbonate 1317-65-3	X
Titanium dioxide 13463-67-7	X
Talc (powder) 14807-96-6	X
Xylene 1330-20-7	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

Teneur en polluants atmosphériques dangereux (HAP)

LIST OF HAZARDOUS AIR POLLUTANTS SUBJECT TO THE PROVISIONS OF THE CLEAN AIR ACT, TITLE I SECTION 112 'National Emission Standards for Hazardous Air Pollutants' (present individually at 1% by weight, or greater):

Nom chimique	Weight % of HAPS in Product	Pounds HAPS / Gal Product
Xylene 1330-20-7	1.19%	0.13

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA	Risques pour la santé 2Inflammabilité 2	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2Inflammabilité 2 *	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques

* = Danger chronique pour la santé

Date de révision 13-déc.-2016

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Les renseignements sur l'expédition peuvent varier selon la taille du contenant et sa destination. Chaque utilisateur de ce produit doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour empêcher l'exposition des employés, les dommages matériels ou les rejets dans l'environnement. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les blessures aux destinataires ou à de tierces personnes, ou pour tout dommage matériel qui résulte de la mauvaise utilisation du produit.

Fin de la fiche signalétique